Monsieur le Président de l'Association LUCHON VOL LIBRE
Maison des Associations Hôtel de Ville
31110 BAGNERES-DE-LUCHON

Saint-Gaudens, le 4 avril 2005

Monsieur le Président,

Je fais suite à la réunion qui s'est tenue le 21 mars dernier.

Etaient présents : Monsieur le Maire de LUCHON, Monsieur le Maire de la Commune de MONTAUBAN-DE-LUCHON, Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-MAMET, ainsi que M. CUCURON et M. DUTOIT.

Monsieur LAZZARO est arrivé en cours de réunion.

Etaient également présents : Une Secrétaire de Mairie, vous-même, M. Eric IRVOAS, le Trésorier de votre Association, et moi-même.

Il est ressorti de cette réunion que nos interlocuteurs avaient déjà envisagé le problème de la disparition du site d'atterrissage de ST-MAMET.

Nous avons obtenu comme information que ce site serait toutefois praticable jusqu'à la fin du mois de Juin ou Juillet de l'année 2006.

Au-delà, le terrain contigu à celui actuellement pratiqué pourrait être mis à la disposition des parapentistes, la tranche de travaux devant s'y dérouler, ne commençant qu'au cours de l'année 2007.

A terme, il nous avait été proposé de mettre à votre disposition le terrain actuellement occupé par le practice du golf.

Ceci étant, cette mise à disposition ne semble être envisagée qu'après création de trois trous du futur golf à 18 trous programmé.

Ces solutions n'étant à ce jour qu'à un stade de projet, il parait peu probable que les trois trous soient créés avant l'année prochaine.

Il conviendra que nous procédions à des réunions régulières avec nos interlocuteurs pour connaître l'état d'avancement de ces projets.

Nous pourrons également éventuellement obtenir un document écrit, comme nous l'a d'ailleurs proposé M. LAZZARO, pour la mise à disposition des terrains sur lesquels il est promoteur immobilier.

J'attire également votre attention sur le fait que dans la mesure où vous entendez structurer l'activité du parapente dans la Vallée, il se peut qu'il soit demandé par les propriétaires des terrains mis à votre disposition une indemnité.

Il conviendra dans ce cadre-là d'établir une Convention.

Il vous appartiendra alors d'informer utilement les utilisateurs du site, sur les règles à respecter, et les terrains mis à disposition pour l'activité du parapente.

Ceci bien évidemment sous réserve des conditions aérologiques.

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.